

La Régie des déchets de la Rouge planifie de composter les matières organiques de 10 municipalités



Suite à un processus rigoureux de respect des exigences du gouvernement, la Régie des déchets de la Rouge (RIDR), en collaboration avec les MRC des Laurentides et d'Antoine-

Labelle ainsi que les villes participantes, met tout en œuvre afin de pouvoir construire une installation de compostage à Rivière-Rouge dès l'été 2017 (date conditionnelle aux autorisations du gouvernement) et permettre aux 10 municipalités participantes de débuter la collecte des bacs bruns.

Cinq municipalités du sud de la MRC d'Antoine-Labelle (Rivière-Rouge, Nominingue, L'Ascension, La Macaza et Lac-Saguay) ainsi que deux municipalités de la MRC des Laurentides (Labelle et La Minerve) achemineront leurs matières organiques dès l'automne 2017 et trois autres municipalités au courant de l'année 2019, soit Mont-Tremblant, Lac-Tremblant-Nord et La Conception.

Pour les autres villes et municipalités membres de la RIDR et dans un objectif d'optimiser les coûts de transport, les MRC des Laurentides et des Pays-d'en-Haut ont opté pour des sites plus près et le service est déjà en place pour plusieurs municipalités membres. Au Québec, plus de 320 villes et municipalités ont amorcé un virage vert entre autres en réduisant de façon substantielle les matières envoyées à l'enfouissement en misant sur la valorisation des matières organiques.

Il faut se rappeler que d'ici 2020, il sera interdit au Québec d'enfouir les matières organiques c'est-à-dire les restes de table et les résidus verts (feuilles mortes, résidus de jardin et branches). Rappelons que plus de 50 % du bac à déchets d'un citoyen à consommation moyenne est composé de matières organiques, et que 30 % du contenu du bac noir pourrait être détourné à court terme.

En compostant les matières organiques, cela aura un impact significatif au site d'enfouissement de la RIDR sur les nuisances comme l'émission de méthane, les odeurs, les oiseaux indésirables, le traitement des eaux et la durée de vie du site d'enfouissement.

Cette activité s'inscrit dans le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) conjoint 2016-2020 adopté en août 2016 par les MRC d'Antoine-Labelle, des Pays-d'en-Haut et des Laurentides.